



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-500

PUBLIÉ LE 24 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

- 75-2021-09-22-00008 - Arrêté n° 9 du 22 septembre 2021 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine CPAM-921-20210922R9 (1 page) Page 3
- 75-2021-09-22-00009 - Arrêté n°12 du 22/09/2021 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines CPAM-781-20210922R12 (1 page) Page 5
- 75-2021-09-22-00006 - Arrêté modificatif n° 8 du 22 septembre 2021 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val d'Oise CPAM- 951-20210922R8 (1 page) Page 7
- 75-2021-09-22-00007 - Arrêté n° 14 du 22/09/2021 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne CPAM-941-20210921R14 (1 page) Page 9

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

75-2021-09-22-00008

Arrêté n° 9 du 22 septembre 2021  
portant modification de la composition du  
conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie des  
Hauts-de-Seine  
CPAM-921-20210922R9

**Arrêté n° 9 du 22 septembre 2021**  
portant modification de la composition du conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,**  
**Le ministre des solidarités et de la santé,**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;
- Vu l'arrêté du 01/09/2021 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;
- Vu l'arrêté du 1er mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine,
- Vu les arrêtés des 09/03/2018-22/06/2018-19/09/2019-14/10/2019-15/06/2020-22/06/2020-20/08/2020 et du 16/03/21 ;

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

**Est nommée membre du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine:**

*Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)*

Suppléante : Madame BENOIT-GRAS Emmanuelle (siège vacant)

**Article 2**

Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait le 22/09/2021

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance

Pour le ministre et par délégation :

Le ministre des solidarités et de la santé,

Pour le ministre et par délégation :

Dominique MARECALLE

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

75-2021-09-22-00009

Arrêté n°12 du 22/09/2021

portant modification de la composition du  
Conseil de la

Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines  
CPAM-781-20210922R12

**Arrêté n°12 du 22/09/2021  
portant modification de la composition du Conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;
- Vu l'arrêté du 01/09/2021 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, Chef de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;
- Vu l'arrêté ministériel du 15/02/2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines;
- Vu les arrêtés modificatifs des 05/03/2018 ; 08/03/2018 ; 24/04/2018 ; 28/06/2018 ; 03/09/2018 ; 10/03/2020 ; 07/07/2020 ; 20/01/2021, 02/02/2021, 20/05/2021 et du 16/08/2021 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines
- Vu la proposition de de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

**Est nommée membre du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines:**

Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Suppléante : Madame BERLANDIER Pascale en remplacement de Monsieur VIGNAULT Jean Luc

**Article 2**

Le chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France.

Fait le 22/09/2021

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance  
Pour le ministre et par délégation :  
Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation :

Dominique MARECALLE

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

75-2021-09-22-00006

Arrêté modificatif n° 8 du 22 septembre 2021  
portant modification de la composition du  
conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du  
Val d'Oise  
CPAM- 951-20210922R8



Arrêté modificatif n° 8 du 22 septembre 2021  
portant modification de la composition du conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val d'Oise

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1, D. 231-1-1 et D. 231-4,
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil des Caisses Primaires d'Assurance Maladie,
- Vu l'arrêté du 15 février 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise,
- Vu les arrêtés modificatifs des 9/03/ 2018 ; 12/07/2019 ; 17/09/19 ; 19/11/ 2019 ; 17/08/2020(x2) et du 23/04/2021 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise,
- Vu l'arrêté du 01/09/2021 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;
- Vu la proposition de la Confédération de Petites et Moyennes Entreprises (CPME);

**ARRETE :**

**Article 1er**

Est nommé membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise :

**En tant que représentant des employeurs :**

Sur désignation de de la Confédération de Petites et Moyennes Entreprises (CPME);

Suppléant : Monsieur DE SOUZA Clément en remplacement de Madame MERLIN-FORTIN Eve

**Le reste sans changement**

**Article 2**

Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait le 22/09/2021

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance

Pour le ministre et par délégation :

Le ministre des solidarités et de la santé,

Pour le ministre et par délégation :

Dominique MARECALLE



Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

75-2021-09-22-00007

Arrêté n° 14 du 22/09/2021  
portant modification de la composition du  
Conseil  
de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du  
Val-de-Marne  
CPAM-941-20210921R14



**Arrêté n° 14 du 22/09/2021**  
**portant modification de la composition du Conseil**  
**de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,**  
**le ministre des solidarités et de la santé,**

- Vu, le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;
- Vu, l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;
- Vu, l'arrêté du 01/09/2021 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;
- Vu, l'arrêté initial du 01/03/2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne,
- Vu, les arrêtés modificatifs des 12/04/2018 - 23/05/2018 - 04/07/2018 - 22/07/2019 - 24/09/2019-17/10/2019 - 19/10/2019 - 03/12/2019 - 07/07/2020 - 14/01/2020 - 22/12/2020 - 12/03/2021 - 23/03/2021 ;
- Vu, la désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) ;

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

**Est nommée membre du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne:**

Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Suppléante: Madame REDON Martine en remplacement de Madame GARCIA Caroline

**Article 2**

Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait le 22/09/2021

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance  
Pour le ministre et par délégation :  
Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation :

Dominique MARECALLE